

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 MAI 2026
A 18 H 30

Présents : Bernadette BERGER, Ludovic GAUTHIER, Catherine CARTIER – adjoints ; Yves BATAILLARD, David BRUGNIAU, Cindy SEGUIN, Laurence MICHAMBLE, Delphine DENIZOT, Nicolas BIEVRE, Laure LEBLANC-BOUDOT – conseillers municipaux

Absent : Jérôme POCHERON

Procurations : Laura BOZEK à Bernadette BERGER, Fabrice BON à Laure LEBLANC-BOUDOT, Nicolas PERRUSSET à Ludovic GAUTHIER, Martial PARIZOT à Catherine CARTIER

Secrétaire de séance : Catherine CARTIER

Mme Bernadette BERGER prend la présidence de la séance.

Mme BERGER donne lecture du compte-rendu du conseil municipal datant du 08 avril 2026. Le conseil l'approuve à l'unanimité et le signe.

Mme BERGER demande au conseil municipal s'il accepte d'inscrire un nouveau point à l'ordre du jour : une délibération pour location de l'étang. Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte.

1/ Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

• **Délégués à la communauté de communes de la Plaine Dijonnaise** :

Les délégués sont :

Titulaires : Martial PARIZOT et Bernadette BERGER

Suppléant : Ludovic GAUTHIER

Sachant que la commune dispose de deux voix représentatives.

- **1^{ère} commission** : Petite enfance, santé, tourisme et intelligence artificielle :
Delphine DENIZOT
- **2^{ème} commission** : Développement économique, politique locale du développement :
Ludovic GAUTHIER
- **3^{ème} commission** : Finances, ressources humaines et la mutualisation :
David BRUGNIAU, Catherine CARTIER
- **4^{ème} commission** : Communication et la mobilité :
Laure LEBLANC BOUDOT
- **5^{ème} commission** : Transition écologique et énergétique et à la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- **6^{ème} commission** : Action sociale, seniors, solidarité, l'insertion et les gens du voyage :
Delphine DENIZOT, Laurence MICHAMBLE

- 7^{ème} commission : L'enfance (école, garderie, centre de loisirs, cantine)
- 8^{ème} commission : Infrastructures, bâtiments communautaires et la logistique
- 9^{ème} commission : Jeunesse
- **Syndicats et autres :**
 - SBV (Syndicat du Bassin Versant de la Vouge)
- Titulaire : Fabrice BON - Suppléant : Nicolas BIEVRE
 - SINOTIV'EAU (Syndicat Intercommunal alimentation eau potable et assainissement Ouche, Norge et Vouge) :
- Titulaire : Ludovic GAUTHIER - Suppléant : Bernadette BERGER
- Titulaire : Fabrice BON - Suppléant : Nicolas BIEVRE
 - CLE (Commission Locale d'Energie) SICECO :
- Titulaire : David BRUGNIAU - Suppléant : Catherine CARTIER
 - SCOT du Dijonnais (Schéma de Cohérence Territoriale) :
- Suppléant : David BRUGNIAU
 - SICECO (Syndicat Intercommunal d'Electricité de Côte d'Or) :
- Titulaire : David BRUGNIAU - Suppléant : Catherine CARTIER
 - Désignation d'un correspondant communal de Défense :
Ludovic GAUTHIER

2/ Composition des commissions

- **Commission de contrôle des listes électorales**, elle peut être composée que d'un membre du conseil municipal (pas le maire ni les adjoints) :
-Delphine DENIZOT
- 2 membres extérieur au conseil : Alain LANTERNE, Patrick RIVIERE
- **Autres commissions municipales**
 - * Travaux (gestion du quotidien, voirie, donner aux employés les travaux courants) :, Nicolas BIEVRE, Fabrice BON (conseillers délégués aux travaux), Laurence MICHAMBLE
 - * Finances : Catherine CARTIER, David BRUGNIAU, Cindy SEGUIN, Laurence MICHAMBLE
 - * Affaires scolaires : Ludovic GAUTHIER, Laurence MICHAMBLE
 - * Plan communal de sauvegarde : Ludovic GAUTHIER, Laurence MICHAMBLE

* Fêtes et cérémonies – communication – vie associative et sportive – relations intergénérationnelles : **Bernadette BERGER**, Cindy SEGUIN, Delphine DENIZOT

* Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) : **Ludovic GAUTHIER**, Bernadette BERGER, Laurence MICHAMBLE,

3/ Vote de 2 conseillers délégués aux travaux

Monsieur le Maire absent excusé remplacé par Madame Bernadette BERGER 1^{ère} adjointe expose au Conseil Municipal la nécessité de désigner deux conseillers délégués aux travaux afin d'assurer :

- la gestion quotidienne des travaux communaux,
- le suivi des chantiers de voirie et interventions courantes,
- la coordination avec les employés communaux,
- ainsi que la collaboration avec Monsieur le Maire et les adjoints.

Il est précisé qu'une indemnité mensuelle nette de 5.9% de l'indice brut terminal de la fonction publique 1027 (soit 209,78 euros) sera attribuée à chaque conseiller délégué désigné.

Les candidatures suivantes sont enregistrées : M. Fabrice BON et M. Nicolas BIEVRE.

Conformément aux dispositions en vigueur, le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection à main levée, M. Fabrice BON et M. Nicolas BIEVRE recueillent 14 voix, 0 contre, 0 abstention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : MM Fabrice BON et Nicolas BIEVRE sont élus conseillers délégués aux travaux.

4/ Renouvellement du bureau de l'association foncière

Monsieur le Maire absent excusé remplacé par Madame Bernadette BERGER 1^{ère} adjointe informe le Conseil Municipal que le bureau de l'Association Foncière d'Izeure doit être renouvelé.

Il doit être nommé par moitié par le Conseil Municipal et par moitié par la Chambre d'Agriculture, et ce pour une période de 6 ans.

Le Maire (ou un conseiller municipal désigné par lui) est membre de droit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne au nom de la commune les membres suivants :

- Loïc BUTHIOT
- Nicolas ADRY
- Jean-Marie THIVANT

5/ Choix du prestataire pour travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue d'Amont et de la rue de Bessey

Monsieur le Maire absent excusé remplacé par Madame Bernadette BERGER 1^{ère} adjointe informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du projet de réfection, d'aménagement et de

sécurisation de la rue d'Amont et de la rue de Bessey, plusieurs prestataires ont été consultés afin d'assurer la mission d'étude et d'accompagnement technique.

Deux offres ont été présentées :

* Cartolia Ingénierie

* TTGE – Technique Topo Géomètres Experts

Après analyse des propositions, les deux offres apparaissent sensiblement équivalentes sur le plan technique et financier.

Toutefois, il est proposé de retenir l'offre de Cartolia Ingénierie, jugée la plus adaptée aux besoins de la commune, avec une différence de 250 euros moins cher que le prestataire TTGE.

Bernadette Berger (1^{ère} adjointe) précise également :

- qu'un appel d'offres pour les travaux devra être lancé au début du mois de juin ;
- que le démarrage des travaux est envisagé au début du mois d'octobre ;
- que DNA verra directement avec Sinotiv'eau concernant les questions relatives à l'assainissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de retenir la société Cartolia Ingénierie pour assurer la mission relative aux travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue d'Amont et de la rue de Bessey, autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Résultat du vote : Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

6/ Location exceptionnelle de l'étang à titre professionnel et en accord avec l'association « La Gaule Izeuroise »

Monsieur le Maire absent excusé remplacé par Madame Bernadette BERGER 1^{ère} adjointe informe le Conseil Municipal qu'une demande de location de l'étang communal a été formulée à titre exceptionnel dans le cadre d'une activité professionnelle, et pour des raisons d'organisation et de tranquillité publique, la location est limitée à 22 heures maximum.

Cette mise à disposition est envisagée en accord avec l'association La Gaule Izeuroise, gestionnaire/utilisatrice habituelle du site, qui a donné son accord préalable pour cette occupation exceptionnelle.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les tarifs suivants :

- 200 € la journée
- 300 € le week-end

L'occupation devra respecter le règlement applicable sur le site ainsi que les conditions de sécurité et de préservation de l'environnement.

Le demandeur devra fournir, préalablement à la mise à disposition du site, une attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant l'ensemble des risques liés à l'occupation et à l'utilisation de l'étang communal. Cette assurance devra garantir les dommages pouvant être causés aux tiers, aux participants, aux biens communaux ainsi qu'à l'environnement pendant toute la durée de l'occupation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la possibilité de louer l'étang communal à titre exceptionnel et professionnel limité jusqu'à 22 heures maximum, sous réserve :

- de l'accord préalable de l'association La Gaule Izeuroise
- de la fourniture d'une attestation d'assurance couvrant les risques liés à cette occupation

Fixe les tarifs de location comme suit :

- 200 € la journée ;
- 300 € le week-end

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette location exceptionnelle, précise que toute occupation devra respecter les règles de sécurité, de propreté et de préservation du site.

Résultat du vote : Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

7/ Informations du maire

- Sept familles venues visiter la maison Aubert étaient très intéressées par le bien mais ne disposent pas d'investisseurs et souhaiteraient que ce soit la mairie qui investisse dans les travaux.
- Les agents communaux ont procédé au fleurissement de la commune.
- Une journée de congé a été offerte à l'ensemble des employés communaux. La date retenue est le vendredi 15 mai.
- Madame Dominique ASPERT a quitté ses fonctions de secrétaire dans le cadre de son départ à la retraite bien méritée.
- Madame Séverine BONFILS assure désormais les fonctions de secrétaire générale de mairie.

8/ Questions diverses

Ludovic Gauthier :

- Il y a eu deux demandes de devis pour l'installation de panneaux d'informations dans la commune. Une société sur les deux a répondu mais le devis n'est toujours pas arrivé.
- Demande de renseignements à Brazey pour le fournisseur LUMIPLAN à faire.

- L'ordinateur de la maîtresse Florence est tombé. Voir s'il est réparable sinon il faudra prévoir l'achat d'un nouveau PC portable rapidement.

-Le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) : appel de candidatures en cours.

David Brugniau :

- Il y a eu la réunion de la CLE 3 (Commission Locale d'Energie) SICECO le 29 avril, David BRUGNIAU représentera le SICECO (Syndicat Intercommunal d'Electricité de Côte d'Or).

Créé en 1947, le SICECO, territoire d'énergie Côte d'Or, est un syndicat mixte fermé. Propriétaires des réseaux électriques moyenne et basse tension, les communes lui ont délégué l'organisation du service public de distribution et de fourniture d'électricité.

Les autres activités sont :

- distribution publique de gaz naturel
- éclairage public
- distribution publique de chaleur et de froid
- économies d'énergie et énergies renouvelables

- bornes de recharge pour véhicules électriques
- cartographie et service d'information et de la communication
- communications électroniques

SICECO : 675 communes, 18 EPCI, 11 CLE + 1 CLE EPCI, 144 élus au comité syndical.

CLE 3 : 23 communes toutes moins de 3 500 habitants- Brazey en Plaine est la commune la plus importante- 18 représentants- 1 Président – 1 Vice-Président – 10 délégués titulaires – 6 suppléants

Président : Pascal Grappin, Président sortant de la CLE- Maire de Villebichot

Vice-Président : Lionel Houee- conseiller municipal de Brazey en Plaine

Tous les délégués ont été élus, pas de représentants d'Izeure dans la mesure où la commune désignait leurs représentants le 5 mai.

Monsieur Fabien Maître technicien du secteur se tient à notre disposition.

Le SICECO s'occupe aussi des changements de chaudières (accompagnement et subventions)

-Une demande a été faite afin d'obtenir le nom de Catherine LANTERNE au groupe scolaire.

Laure Leblanc Boudot :

- Demande quand sera installée la nouvelle boîte à pizzas prévue en mai.

Yves Bataillard :

- Travaux rue aux Sœurs : a des doutes sur le revêtement qui lui semble léger, 3 couches ont été faites donc plus de revêtement qu'avant (précision de Mme Berger). La chaussée va être balayée.

-Sardinade privée « Des 3 forgerons » au bord de l'étang, explications à demander

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.